

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2016

établi conformément à l'article L 2121-26 du CGCT

-----

Présents : Madame BELVEYRE, Messieurs MOULIN, CANTAREL, PADIRAC, ROUSSILHE et VIGOUROUX

Absents excusés : Madame BUFFAMENE procuration à Madame BELVEYRE

Monsieur DAUSSET procuration à Monsieur CANTAREL

Absents : Madame BOURGADE, Messieurs DAVAL et PETIT

Secrétaire de séance : René ROUSSILHE

18 h 30 : Début de séance

### Ordre du jour :

- Contrat Agent : Le contrat unique d'insertion de monsieur Alain PADIRAC approchant de son terme peut être renouveler une dernière fois d'une durée de 24 mois. Le conseil municipal émet un avis favorable et unanime à la prorogation de son contrat, à compter de février 2017.

- Devis école + subventions : Des travaux importants sont programmés à l'école , notamment de toiture avec remplacement des gouttières et descentes d'eau, puis des mises aux normes électriques et d'accessibilité. Le devis est de 24 000 € TTC. Le préau, côté cantine, s'affaisse et menace de s'effondrer. Son accès a donc été interdit. Le coût de sa démolition est de 6048,00€ TTC et sa reconstruction de 27 446,40 €.

Pour les travaux à réaliser à l'école le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager la dépense. En ce concerne le préau le conseil décide à la majorité des voix sa démolition (7 pour – 1 contre). La possibilité de le reconstruire reste toujours possible.

Ces travaux pouvant bénéficier d'aides diverses, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander les subventions suivantes : DETR – FAPEC – FRI – 67/51 et participation financière du Sénateur.

- Recensement : Monsieur Ravier ARDILA-LAVAL seul candidat pour effectuer le recensement en 2017 est donc reconduit, à l'unanimité, comme il y a 5 ans dans ses fonctions d'agent recenseur.

- Divers : Madame Valérie MAUGEIN quitte l'agence postale le 16 janvier 2017 pour assurer un remplacement de longue durée de secrétaire de mairie à BIARS SUR CERE.

Un appel à candidature sera déposé au centre de gestion, pour palier cet emploi.

Toute personne intéressait peut déposer une candidature à la Mairie avec lettre de motivation et CV et ce avant le 17 décembre 2016.

Madame BELVEYRE Mélanie quittant la séance à 20 heures, nous mettons fin à la réunion du conseil municipal, le quorum n'étant plus atteint.